

13
2233527

N° ~~2233527~~ 9222

Nom: Coquenneville

4^e Section DCD

Prénoms: Georges
Né à Amelghem le 23 octobre 1894

Division d'armée: 3^e
Régiment: 4^e Ch. a. p.
Adresse:

Grade: Capit
Position: M. 1919
N° de la matricule: 2139

Proposition Chevrans de Front.

S.P.S.P. (Reute)

CORRESPONDANCE ECHANGE.
T. = Transmise par.
D. = Demandée à.
R. = Retournée à.

Fractions	Renseignements demandés le	Fractions	Renseignements fournis le

11^e 9^e DI

Dates

13/10/19

S.P.S.P. (Pension).

Fractions	Renseignements demandés le	Fractions	Renseignements fournis le

Fonds des Combattants.

Fractions	Renseignements demandés le	Fractions	Renseignements fournis le
		<u>M</u>	<u>31 OCT 1921</u>

Bureau (Distinctions honorifiques).

Fractions	Renseignements demandés le	Fractions	Renseignements fournis le

Du 4^{er} Septembre 1914 au 15^e Octobre 1914
 Du 16 Octobre 1914 au 18 Avril 1915
 Du 14 Avril 1914 au 29 Septembre 1915
 Du 191 au 191
 Du 191 au 191
 Du 191 au 191
 Du 191 au 191

5 (1) cinq Chevrans de front } O.J. du 192 N°
 Note du 192 N°

44 (1) Quarante quatre mois d'allocations à 75 francs.
 5 (1) cinq mois d'allocations à 50 francs.

Mois	Durée de présence au front ¹⁾		Durée de présence à l'arrière		Durée de la privation des droits à la dotation	
	Jours	Mois	Jours	Mois	Jours	Mois
	-	19		5		
	40	36		39		
TOTAUX	40	55	5	39		
	41	45	6	9		

Soit, Quarante quatre mois vingt cinq jours
 Bruxelles, le 21 Septembre 1921
 L'Officier vérificateur,
W. Meunier

(1) En toutes lettres, sans rature ni surcharge.

Renseignements complier

Devide

DISTINCTION OBTENUE Date des O. J. A. ou de l'A. R.

6^{HO} 11 12 13 14
 ca. de g. 12 13 14 15 16 17 18 19 20-10-19

By Ben. Crostey, Chef
 de la section M. (armes)
 20/10/21

Stamnummer 128/2139 / (28840)

foto

familienaam

COPPENOLLE

voornaam

Georges Felix

graad /positie

Korporaal mil 1914

nationaliteit

B indienstreding

eenheid

4 Jagers te Voet 3/3 (11 Cie)

geboren te

Avelgem

geboortedatum

° 1894/10/23

Adres

Estaimpuis

gestalte

vader

Pierre

haarkleur

moeder

LOCAUET Marie Elodie

beroep

overleden/vermist te

Langemark

doodsorzaak

gesneueld (gewerkogel)

overleden / vermist op: 1918/09/30

gekwetst te/ op

heuveling Staden, 1918/09/29

hospitalisatie te

1° begraafplaats

Bkschole ("ferme des Matroniers", gemeenschappelijk graf nr 1886 B), 1918/10/02

Plaats van herbegroving:

Houthuist, Poelkapellestraat, militaire begraafplaats, graf L - 443, 1924/04/04

gevangen /geïnterneerd te

Stamboek dossier nr

2233527

Extras

Ongehuwd.

MINISTÈRE
DE LA
DÉFENSE NATIONALE

Bruxelles, le 26 NOV 1914 19

SECRETARIAT GÉNÉRAL

OFFICE DES SÉPULTURES MILITAIRES

3° BUREAU

N° 0.61/ 257140

Au Trésorier 40. RÉGIMENT DE CHASSEURS

A. PIED.

Indicateur n° 1071
Entré le 28/11/14
Sorti le 24/11/14

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en séance du 23 juillet 1914, le tribunal de première instance à Tournai, a rendu un jugement déclaratif de décès du nommé COPPENOLLE, Georges-Pélic, né à Avelghem le 23 octobre 1894, caporal au 40. régiment de chasseurs à pied, n°2139 de la matricule, fils de Pierre et de LOQUET, Marie-Elodie, mort pour la Belgique à Langemark le 30 septembre 1918.

Transmis à Monsieur le Directeur du M.E. D/WCA

[Signature]

Expédition de ce jugement a été transmise, aux fins de transcription dans les registres aux actes de décès, à l'officier d'état civil de la commune de ESTAIMPUIS, dernier domicile du défunt.

Le Ministre de la Défense Nationale,

Par ordre :

Pour le Secrétaire Général,
Le Directeur-adjoint, délégué,

[Signature]

4 ch
25/12/14 2596

MINISTÈRE
DE LA
DÉFENSE NATIONALE

1^{re} DIRECTION GÉNÉRALE

3^e DIRECTION

7^o BUREAU

MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING

1^{ste} ALGEMEEN BESTUUR

3^e BESTUUR

7^o BUREEL

Je soussigné déclare avoir reçu du Département de
la Défense Nationale, l'insigne de la Croix de Guerre
ment van LANDSVERDEDIGING, het kensteek van
avec *Bacquette* qui n'a été décernée
Oorlogskruis met ontvangen te hebben

par Arrêté Royal du *20/12/1918* *aan de*
die mij toegekend werd door Koninklijk Besluit van den

A *Comman* le *20/12/1918*
Te *den*, den *1918*

Signature,
(Handteeken),

Mme Capronelle

E 5072. — Imp. M. D. N. — 15.000 ex.

NOM ET TOUTS LES PRÉNOMS <i>Namen</i> <i>en al de voorvoornamen.</i>	QUALITÉ <i>Hoedanigheid.</i>	LIEU ET DATE DE NAISSANCE <i>Plaats en datum</i> <i>van geboorte.</i>	ADRESSE <i>Adres.</i>	OBSERVATIONS <i>Aanmerkingen.</i>
<i>Capronelle</i> <i>Georges.</i>	<i>caporal.</i> <i>l'ich.</i>	<i>Arcey-sur-Authon</i> <i>le 23/10/94</i>	<i>mme: Etienne Souquet</i> <i>Soldaatwuis</i>	

No Matricule 28840 Nationalité Belge
 N° Stamboek Nationaliteit
 Nom (Naam) : Coppensolle
 Prénoms (Voornamen) : Georges, Felix
 Né à Clavelghem le 22 octobre 1894
 Geboren te dep
 Prénoms et nationalité du père : Pierre
 Voornamen en nationaliteit van den vader }
 Nom, prénoms et nationalité de la mère : Paulquet, Blodie
 Naam, voornamen en nationaliteit der moeder } Belge
 Dernier domicile des parents en Belgique : Charareth
 Jongste verblijfplaats der ouders in België
 Domicile du titulaire Charareth
 Verblijfplaats van den titularis
 Epoux de (veuf, divorcé), célibataire : Célibataire
 Echtgenoot van (weduwenaar, gescheidene), jongman
 Profession (Beroep) : Ingénieur
 Grade et position : Capitaine Induction de 1914
 Grad en stand
 Date de l'entrée à l'armée : le 30 septembre 1914
 Is in het leger gekomen
 Decorations :
 Eretekens

LE COMMANDANT D. COPPENSOLLE
 De Commandant
 Signature (Handtekening)

Notice d'ing. MUTATIONS (Overplaatsingen)
 Le 1^{er} octobre 1917 présent à la gare de P.I.S.
 Dep aanwezig bij
 de 2^{de} pers. 1917 passe au 4^{de} rég' de charmes et pied

V.S.A.

Plaque n°
Plaatje n°

2765 fex



Signature du
titulaire :
Handteekening
van den titularis

Coffinet

Taille : 1 mètre *75* m/m
Gestalte : 1 meter

Signes particuliers :
Bijzondere kentekens

Cheveux : *Châtains*
Haarkleur

Deux premières phalanges

Moustache : *id.*
Snor

De la main gauche amputée

Barbe :
Baard

(doigt onca jeus d'annulaire)

Nationalité de l'épouse
Nationaliteit der echtgenote

OBSERVATIONS :
Aanmerkingen

Index gauche
Linker wijsvinger



Pouce gauche
Linkerdarm



Fonds des Combattants

QUESTIONNAIRE relatif à l'établissement des droits du combattant au bénéfice de la loi du 25 août 1920, accordant un témoignage de reconnaissance aux militaires de la guerre 1914-1918.

Ce questionnaire est à remplir par tout ayant-droit qui a été mobilisé au cours de la période comprise entre le 1^{er} août 1914 et le 11 novembre 1918, et est à envoyer ensuite soit directement, soit par l'intermédiaire d'une association d'anciens combattants, au Secrétaire du FONDS DES COMBATTANTS, rue du Congrès, 21, Bruxelles.

Pour les militaires morts ou disparus, le questionnaire doit être rempli par la veuve ou par l'héritier en ligne directe ascendante ou descendante.

(Éviter les abréviations.)

Nom et prénoms : Coppenolle, George Félix
 Grade et position : Caporal, militaire de 1914
 Lieu et date de naissance : Avelghem (Fl. occidentale) le 23 octobre 1894
 Nationalité : Belge
 Adresse exacte (1) : Commune (hameau) Estaimpuis (Hainaut), rue de Hermonpont n° 9
 Rue et numéro

État civil : Célibataire, ~~marié~~, nombre d'enfants. 0
 veuf ou divorcé avec le nombre d'enfants à charge. 0

Nom et prénoms. } de la mère du combattant décédé :
 Age et profession. } Loquet Marie-Elodie, veuve en 1^{er} noces de Pierre Coppenolle épouse en 2^{es} noces de Lacouf achille

Etats de service entre le 1^{er} août 1914 et le 11 novembre 1918. (3) Grades obtenus; mutations subies dans l'ordre des dates. Unités auxquelles le mobilisé a appartenu; mentionner la période de captivité ou d'internement, la date de mise en congé sans solde ou en instance de réforme et de reprise en solde, indiquer les cantonnements occupés en dehors du territoire belge.
Caporal au 4^e ch^{ts} à pied n° 28840 de la matricule, incorporé le 27-9-1914 réside à Langemark le 29 ou 30-9-1918

Régiment, corps ou organisme auquel appartenait le mobilisé au moment de son envoi dans ses foyers ou de sa mise en congé sans solde ou en instance de réforme. déclaré en campagne

Désirez-vous recevoir la part du Combattant? oui

Condamnations encourues; rien

Nombre de chevrons de front octroyé; 5

Si le militaire est invalide indiquer le pourcentage d'invalidité :

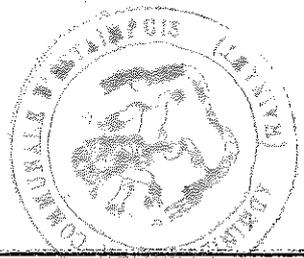
Montant des allocations reçues : Dotation de 300 francs; oui
 Pour la restauration du foyer; rien
 Par le Comité "Aide et Protection"; rien

Fédération ou groupement d'anciens combattants duquel vous êtes membre. rien

Vu pour la légalisation de la signature de Marié Elodie Loquet veuve Pierre Coppenolle épouse Lacouf achille
mère de Coppenolle Georges Félix
 qui a appartenu à l'armée mobilisée,

Le Bourgmestre,

[Signature]



A Estaimpuis le 16 Juin 1922
 Certifié sincère et véritable (4)
 Signature de l'ayant-droit :

[Signature: Loquet Elodie]

Sceau de la commune

- (1) Prévenir immédiatement de tout changement d'adresse le Secrétaire du Fonds des Combattants, rue du Congrès, 21, Bruxelles.
- (2) Biffer les mentions inutiles. La veuve ou les héritiers ayants-droit doivent joindre les documents indispensables prouvant leurs droits (acte de notoriété).
- (3) Mentionner notamment dans les états de service les dates de mise en détention ou d'incorporation dans une formation disciplinaire à la suite d'une condamnation ainsi que les dates de mise en liberté ou de sortie de ces formations.
- (4) Toute déclaration reconnue fautive aura pour sanction un retard dans le paiement des sommes dues.

Est titulaire de la Croix de guerre
AR 10.12.19 n° 6382
Croix de guerre A R du 10.12.19 n° 6382

- 3 ° Division d'armée.
- 4 ° Régiment de chasseurs à pied
- 3 ° Bataillon-Gruppe.
- 11 ° Compagnie-Escadron-Batterie.

N° 2139 de la matricule.

3-21 - n° 2598 - D. SOTIAU et RAINIERI. Brux.

Adresse actuelle du démobilisé (1) :

Nom : **Coppenotte**

Prénoms : **Georges**

Grade : ~~Soldat~~ **caporal**

Position : **7845** **m. 1914**

Lieu et date de naissance : **Belghem, le 23 octobre 1894**

Nationalité : **belge**

Etat-civil : **Célibataire, ~~marié, veuf avec ou sans enfants,~~ divorcé (barrer les mentions inutiles).**

Nom } de l'épouse (1) :

Prénoms }

Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans (1)

Position de l'intéressé au moment de la proposition (2) : **En activité, démobilisé, décédé.**

Date de la démobilisation ou du décès : **30.9.18**

Date de l'engagement ou de l'arrivée sous les armes (unité) (3) : **27 septembre 1914 au C.I.**

Situation au 1^{er} août 1914 (4)

Mutations subies et condamnations encourues depuis le 1^{er} août 1914 ou depuis la date de l'arrivée sous les armes à relater dans l'ordre chronologique (5) :

condamnations
néant

ANS	MOIS	JOURS

N. B. — Ne supputer dans les colonnes : an, mois et jours que le temps donnant droit aux chevrons de front.

T. S. V. P.

			ANS	MOIS	JOURS
1914	27 sept.	Incorpore comme m. 1914 et présent au C.I.			
1915	24 août	présent au H chap. venant du C.I.			
	26 sept.	d'hôpital pour blessure			
	6 novembre	présent au H chap. venant du ^{REBORT} C.I.			
1916	30 sept.	d'hôpital pour maladie			
	9 décembre	présent au H chap. venant du C.I.H.M.			
1917	1er sept.	détaché d'office au C.I. 301 Bayeux			
1918	2 mars	présent au H chap.			
	29 sept.	venue à Langemarche (Cilibatane)			
art Gal a		du 27.9.14 au 15.10.14	5		19
art Lal a		du 24.4.15 au 25.9.1915	7		10
art Hal c		du 26.9.15 au 5.11.15	10		24
art Lal a		du 6.11.15 au 29.9.16	2		9
art Hal c		du 30.9.16 au 8.12.16	8		22
art Lal a		du 9.12.16 au 31.8.17	4		1
art Hal c		du 1.9.17 au 1.1.18	8		28
art Lal a		du 2.1.18 au 29.9.18			
TOTAL			3	38	115
			3	5	25

VU.

Le 5 août 1921

Le Capitaine Quartier-Maitre,

J. Jeppert

Favorable à (a) cinq chevrons de front.

A *Gilbert* le 23/8/1921

Le Colonel Comte,

Accordé (a) cinq chevrons de front.

Crefeld le 13-9-1921

Le Commandant de la Division. *fi*

Crefeld



no 8781

1142

128 2139
DU REGISTRE MATRICOLE

1^{er} REGIMENT DE CHASSEURS A PIED

Feuillet matricule et de punitions

du nommé (1) Emmelle, Georges

Père Georges Visage roux
 Teint rose
 Mère Suzanne, Gladie Front inclinaison moyenne
 Né à Cavelpuez hauteur 1,67
 Province d le Sleswigh largeur 1,17
 Le 13 octobre 1894 Yeux bleus
 Derrière résidence Cavelpuez Nez base hauteur 1,17
 Province d Hainaut forme droit
 Taille d'un mètre 1,65 millimètres. largeur 1,17
 Profession antérieure garçon épicerie Bouche petite
 Lèvres 1,17
 Menton roulé
 Cheveux châtains
 Sourcils 1,17
 Signes particuliers 1,17

Le 19 11 14, incorporé comme milicien de 19 14, province de Hainaut
 Le 10 septembre 19 14, au service actif

Entrée au corps.
Relation des services.

Services antérieurs.

Promotions, rétrogradation, privation du grade, retrait d'emploi.

Campagnes, blessures, actions d'éclat, distinctions honorifiques, chevrons.

Antécédents judiciaires (condamnations, incarceration, libération, remise et réduction de peine).

Départ du corps.

Bayonard, le 16 mai 1916
 1073-9 - 1917, 5 CHEVRONS
 front (loi du 25 août 1919. Decision du Commandant de la 9^e D.I.)
 campagne du 17 septembre 1914 au 10 novembre 1914.
 Arrêté d'attribution de 5 chevrons
 Arrêté de Commandant de la 9^e D.I.
 Laquelle 1914-14 & 6-9-1914
 Moyenne de la Victoria 6-6-9-1914
 Médaille de la Croix et de la Légion d'honneur
 Arrêté n° 2 du 11/4 n° 15153
 Arrêté n° 12 du 11/4 n° 15153

CHEVRONS	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
	1				
		1			
			1		
				1	
					1

Le 30 septembre 1911 lui a été remis commandé a
Bayonard.

Pour extrait conforme au registre matricule à la date du 19 Janvier 1915
 Le Quartier-Maître Bayonard

(1) Nom et prénoms.

FEUILLET DE PUNITIIONS

Modèle B (verso)
(Art. 146)

DATES	PAR QUI INFLIGÉES	PUNITIIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES	MOTIFS
1914.	du Secours actif		le 24 septembre
1915	Wm ou Jo	H. P. P. 3 ^e 6 ^e 10 ^e 11 ^e	le 24 août
		Ordonnance de justice n° 99 a	1 ^{er} octobre & 25 septembre
		Ordonnance du P. P.	6 novembre
1916.	Sadie	Enfants	le 16 novembre
	au S. P. A	(S. H. P.)	le 30 septembre
		Ordonnance du G. T. A. N. G.	le 9 novembre
1917.		En subvention au G. T. P.	le 9 janvier
		Ordonnance du G. T. P.	le 4 mai 1917
		En subvention au G. T. S. O. S.	le 1 ^{er} septembre
1918.		Ordonnance du G. T. S. O. S.	le 2 ^e janvier
	Com' et l'ensemble a l'ensemble		le 29 septembre

MINISTÈRE
DE LA
DÉFENSE NATIONALE

1^{re} DIRECTION GÉNÉRALE

3^e DIRECTION

7^o BUREAU

MINISTÈRE VAN LANDSVERDEDIGING

1^{ste} ALGEMEEN BESTUUR

3^e BESTUUR

7^o BUREEL

Je soussigné déclare avoir reçu du Département de
la Défense Nationale, l'insigne de la Croix de Guerre
ment van LANDSVERDEDIGING, het kenkeken van
avec *Percelette* qui n'a été décernée
Orlogshuis met *Percelette* ontfangen te hebben
par Arrêté Royal du *20/12/1921*
die mij toegekend werd door Koninklijk Besluit van den

A *Torvai*, le *20/21* 1921.
Te *den* 1921.

Signature,
(Handteeken),
Mme Coppenolle

E 5672. — Imp. M. D. N. — 15,000 ex.

NOM ET TOUTS LES PRÉNOMS <i>Naam en al de voornamen.</i>	QUALITÉ <i>Hoedanigheid.</i>	LIEU ET DATE DE NAISSANCE <i>Plaats en datum van geboorte.</i>	ADRESSE <i>Adres.</i>	OBSERVATIONS <i>Aanmerkingen.</i>
<i>Coppenolle Georges.</i>	<i>caporal. p.i.k.</i>	<i>Bruxelles 20/10/94</i>	<i>mme: Estelle Soquet Caldemuis</i>	

SERVICE DES INHUMATIONS
(SERVICES MILITAIRES BELGES)
3^e DIVISION D'ARMÉE

CERTIFICAT DE DÉCÈS

Service des Inhumations Militaires

3^e Division d'Armée

Du registre des décès dudit service a été extrait ce qui suit :

Le ⁽¹⁾ Cefernelle, ⁽²⁾ Georges ⁽³⁾ Corporal ambulancier 1914
au ⁽⁴⁾ 4^e de la M^{te} n° 28848 de la matricule, époux de ⁽⁴⁾ ""
fils de ⁽⁵⁾ (Guin) Auguste, Émile
habitant à ⁽⁷⁾ ""
né le 28 octobre 1894 à Quelghem province d' le Brabant
domicilié de droit avant son entrée au service dans la commune d' Stainville
province d' Brabant est décédé à Sompsooth province d' le Brabant,
le trois du mois d' septembre 1918, à heures tué en service
par suite d' blavure aux reins par balles de fusil commencé

Je soussigné certifie que le présent est conforme au registre des décès dudit service.

Fait à Lu Campagne, le dern du mois d' octobre 1918.

L'Officier d'Administration,

Nous médecin de l'Armée Belge n° 901 certifions que la signature ci-dessus est celle
de M. Henri Hums, Officier d'Administration chargé du service des inhumations
et que foi doit y être ajoutée.

Fait à Lu Campagne, le dern du mois d' octobre 1918.

Le Médecin,

(1) Nom et prénoms du décédé, en toutes lettres.
(2) Grade et position.
(3) Indication du corps ou service et de l'unité.
(4) Si le militaire est marié ou veuf.
(5) Prénoms du père du décédé.
(6) Nom et prénoms de la mère.
(7) Domicile des parents, pour les militaires appartenant à une puissance étrangère, et pour les autres, dans le cas où l'on ne connaît pas le dernier domicile des décédés.

Inhumé le 2 octobre 1818 au cimetière de la ferme des de Bellinghe
No 2 de la tombe marion